



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : **16**
présents : **9**
votants : **13**

L'an deux mille vingt cinq

Le seize octobre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation 10 octobre 2025 - Affiché le 10 octobre 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS, Mme Marianne POUMEROL, M. Pascal TISSIER

Étaient excusés :

Délibération n°2025-37

M. Alain PHILOREAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU

M. Serge LANCIEN qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL

M. Tony MATHEY qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY

M. Etienne MONS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Nelly BONIN, Mme Agnès ROYAU

Étaient absents : Mme Isabelle DEUSS,

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : VENTE DES PARCELLES AA 443, 505 et 507 SITUÉES ALLÉE LUCIEN PERRIN

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2025-18 du 15 MAI 2025

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 15 mai dernier, celui-ci avait validé la vente de 3 parcelles située allée Lucien Perrin :

AA 443 d'une superficie de 1 302 m²

AA 505 d'une superficie de 13 m²

AA 507 d'une superficie de 2 172 m²

Pour un montant de 50 000 €

Or, il s'avère qu'une servitude (eau potable et assainissement) traverse la parcelle AA 507 et de ce fait, il n'est plus possible de la vendre. Aussi, une nouvelle division de terrain a été réalisée.

Par conséquent, il est nécessaire de délibérer sur ces nouvelles parcelles ainsi que sur prix de vente.

La nouvelle proposition est la suivante :

Sur la parcelle AA 443 division en deux lots

- AA 620 de 831 m²

- AA 616 de 1282 m²

Sur la parcelle AA 505 qui devient le n° AA 618 pour une contenance de 10 m² au lieu de 13 m².

Superficie total des parcelles 2 123 m² pour un montant de 25 000 €

Aussi, il est proposé au conseil :

- D'approuver la cession de ces parcelles pour un montant de **25 000 €**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer pour le compte et au nom de la commune tous les actes relatifs à cette vente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession des parcelles AA620 ; AA 616 et AA618 pour un montant de **25 000 €**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer pour le compte et au nom de la commune tous les actes relatifs à cette vente
- **Charge** Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires

Fait à Fussy, le 17 octobre 2025

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 20/10/2025

Transmis au contrôle de légalité le 20/10/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Vente parcelles situées Allée Lucien Perrin

Date de transmission de l'acte : 20/10/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/10/2025

Numéro de l'acte : DELIB2025-37 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20251016-DELIB2025-37-DE

Date de décision : 16/10/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 16

présents : 9

votants : 13

L'an deux mille vingt cinq

Le seize octobre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation 10 octobre 2025 - Affiché le 10 octobre 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Wilfrid LAUFRAIS, Mme Marianne POUMEROL, M. Pascal TISSIER

Étaient excusés :

Délibération n° 2025-38

M. Alain PHILOREAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BUREAU

M. Serge LANCIEN qui a donné pouvoir à Mme Marianne POUMEROL

M. Tony MATHEY qui a donné pouvoir à M. Denis COQUERY

M. Etienne MONS qui a donné pouvoir à Mme Laure GALLOIS

Mme Nelly BONIN, Mme Agnès ROYAU

Étaient absents : Mme Isabelle DEUSS,

Mme Marie-Noëlle BEAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE CARTE CADEAU AUX AGENTS DE LA COMMUNE A L'OCCASION DE NOËL

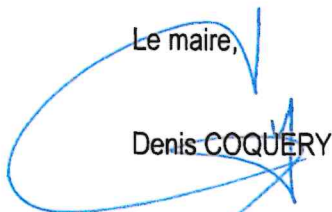
Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'attribuer aux agents de la commune, des cartes « CADO BIMPLI » éditées par la Poste.

- 50 euros pour 23 agents

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'allouer les cartes « CADO » d'un montant de 50 € pour les 23 agents communaux.
- Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à Fussy, le 17 octobre 2025

Le maire,

Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance


Marie-Noëlle BEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 20/10/2025

Transmis au contrôle de légalité le 20/10/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Attribution carte cadeau au personnel communal

Date de transmission de l'acte : 20/10/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/10/2025

Numéro de l'acte : DELIB2025-38 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20251016-DELIB2025-38-DE

Date de décision : 16/10/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. autres